



Note de synthèse

Budget Primitif 2025

Conseil Municipal du 08 avril 2025
VILLE DE GUYANCOURT

Introduction

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le vote du budget 2025 est prévu le 08 avril 2025 par le conseil municipal.

L'élaboration du budget 2025 intervient dans un environnement économique et géopolitique caractérisé par une grande incertitude, accentuée par l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025. Cette situation exceptionnelle a conduit le gouvernement à promulguer une loi spéciale le 21 décembre 2024, visant à assurer la continuité des services publics et le fonctionnement régulier de l'État jusqu'à l'adoption définitive de la loi de finances. Dans ce contexte, nous sommes engagés dans une démarche de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un niveau important de service public au profit des Guyancourtoises et Guyancourtois.

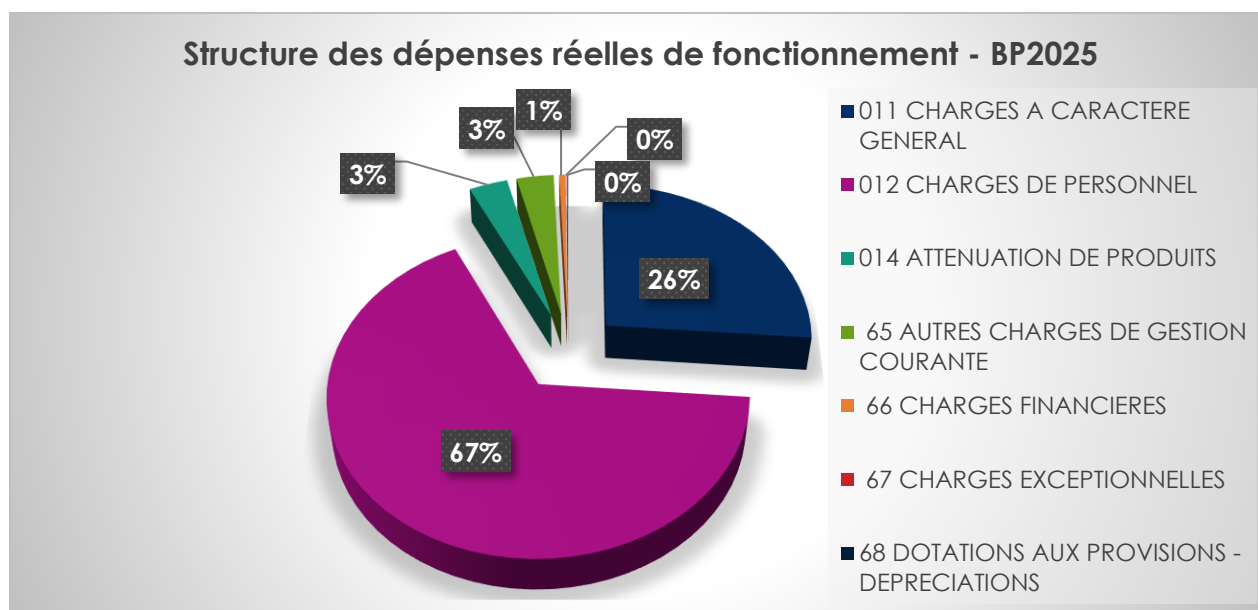
Dans cet environnement instable, l'élaboration des grands équilibres du Budget Primitif 2025 s'est articulée autour des 4 axes suivants :

- ✓ Un maintien de la qualité des services rendus tout en maîtrisant l'évolution de nos dépenses de fonctionnement
- ✓ L'accélération de nos investissements en matière de transition écologique afin de garantir les économies de demain
- ✓ La recherche de subventions et de financements
- ✓ Un niveau d'endettement maîtrisé

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation de fluide des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Chapitre	BP2024 + DM + AS	BP2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 303 067 €	13 407 145 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	32 700 000 €	34 000 000 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	1 227 966 €	1 677 966 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 454 224 €	1 613 307 €
66 CHARGES FINANCIERES	257 856 €	281 694 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000 €	50 000 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS - DEPRECIATIONS	40 000 €	10 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 51 040 111.95 euros.

Chapitre 011 – les charges à caractère général représentent 26.27% des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent notamment divers contrats de maintenance, les frais de télécommunication, les achats divers, les fluides, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain, le transport scolaire etc...

Chapitre 012 – les charges de personnel représentent 66.61 % des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante représentent 3.16 % des dépenses réelles de fonctionnement et incluent une enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux diverses associations ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale de Guyancourt, et les indemnités des élus municipaux.

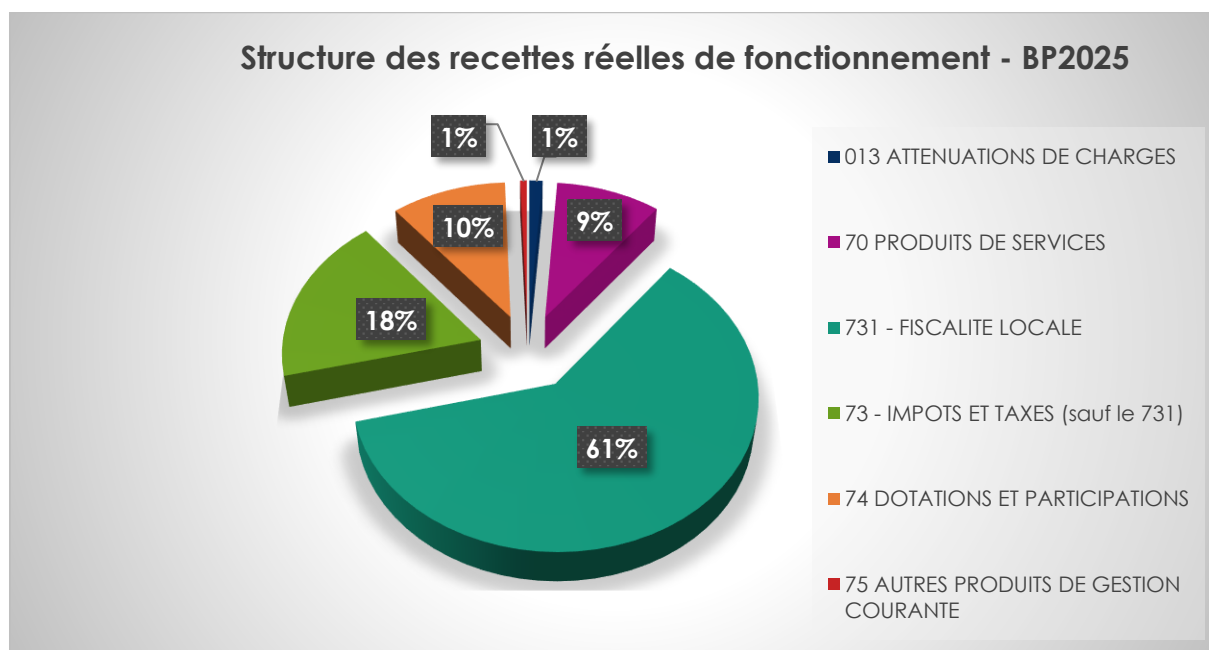
Chapitre 66 – Les charges financières budgétées s'élèvent à 281 694€.

Chapitre 67 – Les charges spécifiques s'élèvent à 50 000€ qui sont composées uniquement des titres annulés sur les exercices antérieurs.

Chapitre 014 – Atténuation de produits, ce chapitre budgétaire totalise 1 677 966€ qui sont essentiellement composés par : la contribution de la ville de Guyancourt au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le prélèvement du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF).

Chapitre 68 – dotations aux provisions pour dépréciation des créances de plus de 2 ans s'élèvent à 10 000€.

b) Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 49 705 300.95€.

Il existe trois principaux types de recettes :

- Les impôts locaux,
- Les recettes encaissées au titre des prestations et services fournis à la population,
- Les dotations versées par l'Etat, la CAF ou autres organismes.

Chapitre	BP2024 + DM + AS	BP2025
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	580 000 €	580 000 €
70 PRODUITS DE SERVICES	4 820 295 €	4 615 557 €
731 FISCALITE LOCALE	31 570 523 €	30 178 110 €
73 IMPOTS ET TAXES (Sauf le 731)	8 714 392 €	8 946 637 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 223 962€	5 089 079 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	264 057€	295 918 €

Chapitre 70, les « produits du service et du domaine » sont d'un montant de 4 615 557€. Ces recettes comprennent : produits de concession cimetière, paiement de services divers (ALSH, périscolaire, cantine, petite enfance, Ecole Municipale de Musique et Danse, billetteries, spectacles, produits de stationnement...). Prise en compte de la baisse des recettes de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024 et sur toute l'année 2025 (4 trimestres).

Chapitre 731, « fiscalité locale » d'un montant de 30 178 110€ comprend les contributions directes (taxes d'habitation sur les résidences secondaires, foncier bâti et foncier non bâti), la taxe sur les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale de l'électricité et la taxe locale sur la publicité extérieure.

Chapitre 73, « impôts et taxes » d'un montant de 8 946 637 € comprend l'attribution de compensation CASQY, le versement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et le versement du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF)

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.62 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 102.06 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 12.23 %

Chapitre 74, les « Dotations et participations » d'un montant de 5 089 079€, sont les Dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Compensation de la Réforme de la TP), la participation de la CAF des Yvelines, compensations d'Etat sur les exonérations d'impôts.

Autres recettes :

Chapitre 75, Les « autres produits de gestion courante » d'un montant de 295 918€ sont principalement les revenus des immeubles.

Chapitre 013, les « atténuations de charges » d'un montant de 580 000 €, concernent le remboursement des indemnités journalières (ASTER et CPAM).

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Au titre de son Plan Pluriannuel d'Investissement sur la période **2022/2026**, la Ville initie des projets structurants s'inscrivant pleinement dans le cadre des engagements pris auprès des Guyancourtoises et Guyancourtois.

En 2025, la Ville consacre près de **13 904 412€** pour entretenir son patrimoine bâti et rendre encore plus confortable l'utilisation de ses équipements par les Guyancourtois.

a) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

Espace public / Cadre de vie

- Lancement des travaux pour la réfection de la rue Brossolette
- Poursuite des travaux pour le réaménagement de la place Jacques Brel
- Étude pour le réaménagement des espaces extérieurs des 3 Mousquetaires
- Poursuite du déploiement de nouvelles caméras de vidéo-protection
- Gestion des eaux pluviales à La Minière et remise en état du CRI
- Plantation d'arbres et végétaux (diverses rues et rue Louis le Vau)
- Poursuite du changement des jeux et sols souples de divers sites
- Diagnostic en vue du réaménagement de la rue Molière

- Désimperméabilisation des surfaces et création d'un espace vert (rue Villaroy).
- Déminéralisation des pieds d'arbres sur la rue des Rougons-Macquart avec plantation de couvre-sol au pied
- Maîtrise d'œuvre pour l'étude et la création d'un terrain multisports (rue Jean Jaurès)
- Divers travaux d'éclairage public
- Étude phytosanitaire et diagnostic faune-flore
- Travaux de voirie pour le réaménagement de diverses rues
- Remplacement de diverses clôtures
- Divers travaux de câblage
- Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques municipaux

Les Espaces de proximité:

- Espace Yves Montand : Rénovation de la chaufferie et de la GTC
- Espace Monod - la salle polyvalente : Fourniture et pose de rideaux électriques dans la salle polyvalente
- Espace Renoir : Pose de rideaux

Ecoles et ALSH

- Groupe scolaire Delaunay/Morisot : Lancement des travaux pour le programme de rénovation énergétique
- GS Poulenc-Brassens : Mission de maîtrise d'œuvre pour le regroupement des GS Desnos-Cocteau et Poulenc-Brassens, ainsi que la rénovation énergétique du GS Poulenc-Brassens
- GS London – Moreau : Rénovation chaufferie + ajout Gestion Technique Centralisée (GTC)
- GS Langevin : Réfection complète du plafond du préau
- GS Lurçat-Triolet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la GTC
- GS Zetkin, GS Fromont-Politzer et GS Robespierre : Fourniture et pose d'une alarme PPMS
- GS Politzer-Fromont et GS Lurçat-Triolet : Fourniture et pose de vitrines
- GS Politzer-Fromont et GS Malet Isaac : Fourniture et pose de fours
- Accueil de loisirs Valadon : Réaménagement des toilettes pour enfants et du point de douche
- Accueil de loisirs Le Notre - cour extérieure de la maternelle : reprise de la charpente extérieure des poutres

Crèches

- Kosma : Rénovation des éclairages et des dalles de faux-plafond
- Piaget : Rénovation des éclairages en LED, y compris les dalles de faux-plafond

- Dolto : Travaux de remplacement de la centrale d'alarme incendie, fourniture et installation d'un fourneau
- Crèche la Noel : installation de stores

Equipements sportifs

- Gymnase de l'Aviation : Gestion des fuites globales dans le couloir, la galerie technique et à l'étage du gymnase.
- Gymnase de l'Aviation : Rénovation et amélioration de la ventilation
- Gymnase de l'Aviation - couloirs du 1er étage et du RDC : Fourniture et pose d'un sol souple, ainsi que peinture sur plinthes en bois.
- Centre sportif des 3 Mousquetaires : Remplacement des systèmes d'éclairage des courts de tennis couverts C et D
- Gymnase des Droits de l'Homme : Travaux de mise en conformité avec la réglementation incendie

Equipements culturels

Ecole Municipale de Musique : travaux de regroupement des salles 103, 104 et 105 (salle MAO)

b) Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réhabilitation des groupes scolaires...).

Libellé	Montant
F.C.T.V.A.	850 000.00€
Taxe d'aménagement	100 000.00€
Excédents de fonctionnement capitalisés	3 630 246,45€
Emprunt d'équilibre 2025	8 993 077,58€
Dépôts et cautionnements reçus	10 000.00€

Les Subventions :

Région :

- Subvention pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Delaunay/Morisot (contrat d'aménagement régional)
- Subvention pour la réhabilitation de la place Jacques Brel (contrat d'aménagement régional)

Département :

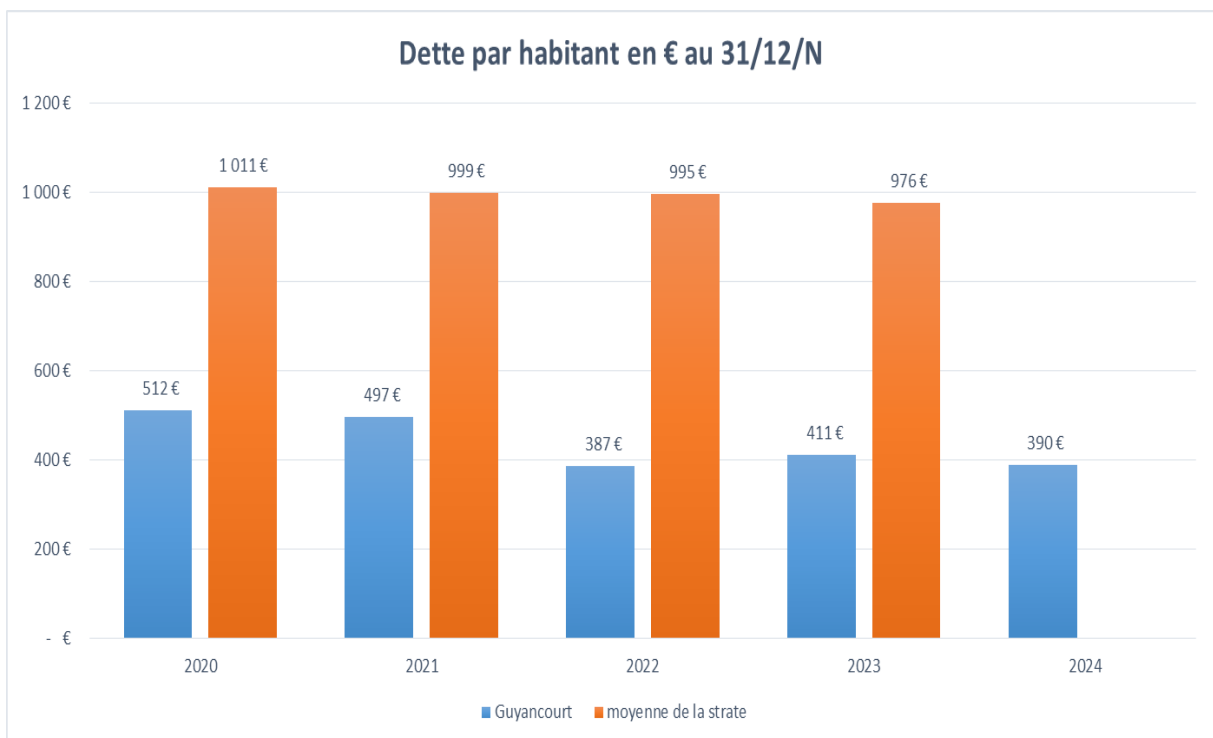
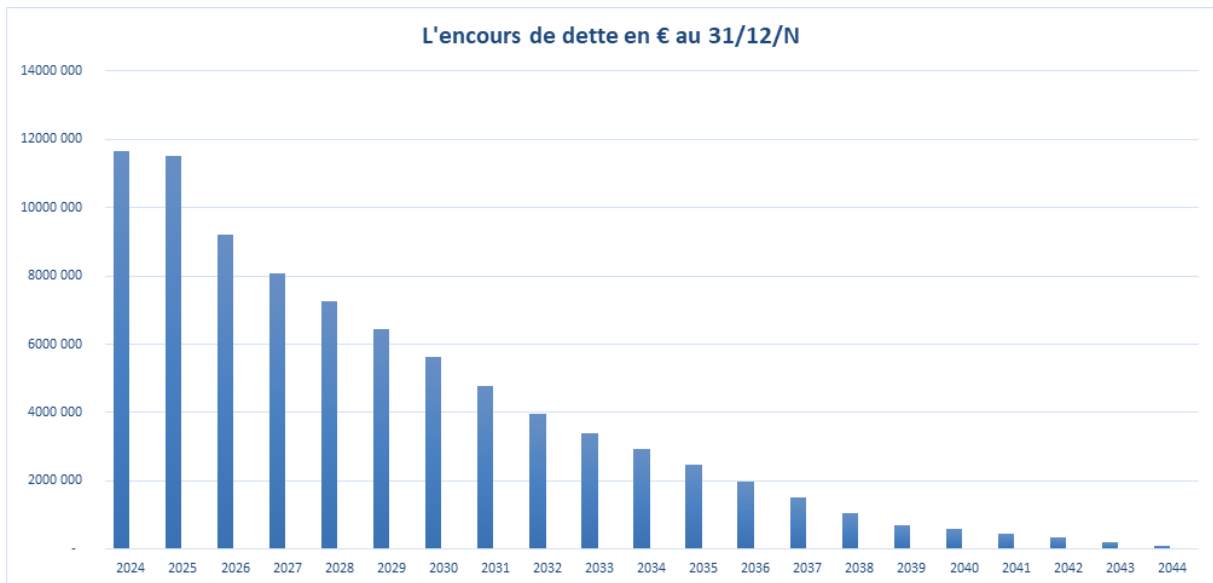
- Subvention pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Delaunay/Morisot (Contrat de développement Yvelines +)
- Subvention pour la réhabilitation de la place Jacques Brel (Contrat de développement Yvelines +)
- Subvention pour le réaménagement de la rue Brossolette (Département-Prior1)

CASQY : Fonds de concours SQY pacte fiscal et culture-sport :

Les fonds de concours sont automatiquement attribués lorsqu'ils sont sollicités, en fonction de l'enveloppe financière restante de Guyancourt. Ils représentent 50% du montant HT restant à la charge de la commune des travaux, après subventions. Ils sont sollicités directement ou après l'attribution des autres subventions pour obtenir le montant le plus proche.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
013 - Atténuation de charge 580 000€	011 - Charges à caractère général 13 407 145€	Virement de la section de fonctionnement : 1.35 millions€	20 - Immobilisations incorporelles 1 731 918€
70 - Ventes de produits, prestations de service 4 615 557€	012 - Frais de personnel et charges assimilées 34 000 000€	13 - Subventions d'investissement 3 732 405€	21 - Immobilisations corporelles 8 712 113€
731 - Fiscalité locale 30 178 110€	014 - Atténuation de produits 1 677 966€ dont Dilico, FPIC, FSRIF	16 - Emprunts et dettes assimilées 8 993 078€	23 - Immobilisations en cours 3 460 381€
73 - Impôts et taxes 8 946 637€	65 - Autres charges de gestion courante 1 613 307€ dont subv CCAS	23 - Immobilisations en cours 0 €	16 - Emprunts et dettes assimilées 3 016 226€
74 - Dotations, subventions et participations 5 089 079€	66, 67 et 68 - Charges financières, exceptionnelles et dotations aux provisions 341 694 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves 950 000€	10 - Dotations, fonds divers et réserves 100 000€
75 - Autres produits de gestion courante 295 918€	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections 2 300 000€	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés 3 630 246€	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections 300 000€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections 300 000€	Virement à la section d'investissement : 1.35 millions €	024 - Produits des cessions d'immobilisation 0€	041 - Opérations d'ordre (patrimoniales) 500 000 €
002 - Résultat reporté de l'année précédente 4 679 966€	MONTANT TOTAL 54 685 267€	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections 2 300 000€	165 - Dépôts et cautionnements Reçus 10 000 €
		041 - Opérations d'ordre (patrimoniales) 500 000 €	001 - Résultat reporté de l'année précédente 3 505 818€
		165 - Dépôts et cautionnements Reçus 10 000 €	Reste à réaliser 5 104 537€
		Reste à réaliser 4 980 108	MONTANT TOTAL 26 440 992€
		MONTANT TOTAL 26 440 992€	

III. Etat de la dette



Désendettement

